



Paris, le 6 décembre 2022

Communiqué de presse

RETRAITES : LE SCSI N'ACCEPTERA AUCUN RECUL DES DROITS DES POLICIERS !

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que les policiers devront « travailler un peu plus » dans le cadre de la réforme des retraites en préparation par le gouvernement. **Le SCSI refusera fermement toute régression** dans les règles qui s'appliquent aux fonctionnaires de police. **Rien ne justifie un report de l'âge légal de départ à la retraite ni un allongement de la durée de cotisation.** La CFDT l'a exprimé très clairement à de nombreuses reprises et nous l'avons rappelé à Gérald Darmanin lors de notre congrès en octobre.

Les lourdes sujétions qu'impose au quotidien le métier de policier ne font que croître. Elles exposent les agents des forces de sécurité intérieure à des risques importants et impactent leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Dans ces conditions, les particularités en matière retraite de notre profession ne constituent pas une largesse mais une **juste reconnaissance** des difficultés d'exercice de ce métier de service public très exposé.

En cas de report de l'âge légal, la CFDT se mobilisera pour combattre cette mesure injuste. Notre organisation avait été en 2019 le moteur d'une large intersyndicale constituée pour **défendre les spécificités de la retraite des policiers**. Nous nous tenons prêts à renouveler cette initiative si la position du gouvernement devait être maintenue.